

Formation certiphyto pour les exploitants et les salariés

■ Formations certiphyto exploitants agricoles

Dans le cadre du plan Ecophyto, les agriculteurs doivent posséder un certiphyto pour pouvoir acheter et utiliser des produits phytosanitaires.

Vous devez disposer du certiphyto « **Décideur en entreprise non soumise à agrément** ».

• Le Primo

L'association Terres de Métiers vous propose de suivre une formation de 2 jours (2 x 7 heures) permettant la délivrance du certificat individuel. Cette formation est gratuite car elle bénéficie de financements Vivea, seuls les frais de repas seront à votre charge.

Objectif/descriptif

Acquérir ou consolider des connaissances en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé, de prévention des risques pour l'environnement et de définition des stratégies visant à réduire le recours aux produits phytosanitaires.

Tarif : contributeur VIVEA gratuit - Autre 224 €

Prérequis : aucun

Taux de satisfaction bénéficiaires 2025 : 96,97 %

Taux d'obtention 2025 : 100 %

La participation aux 2 journées et la réussite au test final sont impératives pour permettre la délivrance du certificat.

Date de session :

- **Saint-Lô :** 12 et 19 mars et 17 et 24 septembre 2026

• Renouvellement

Votre renouvellement a une durée de validité de 5 ans. L'association Terres de Métiers vous propose de suivre une formation d'une journée (7 heures) permettant le renouvellement du certiphyto. Cette journée de formation est gratuite car elle bénéficie de financements Vivea, seuls les frais de repas seront à votre charge.

Objectif/descriptif

Renouvellement des connaissances acquises et obtenues lors de la formation initiale du certiphyto. Elles sont en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé, de prévention des risques pour l'environnement et de définition des stratégies visant à réduire le recours aux produits phytosanitaires.

Tarif : contributeur VIVEA gratuit - Autre 112 €

Taux de satisfaction bénéficiaires 2025 : 85,83 %

Conditions des prérequis Renouvellement : avoir le primo certiphyto décideur

Date de session :

- **Saint-Hilaire du Harcouët :** 9 avril et 3 septembre 2026
- **Saint-Lô :** 5 février, 5 mars, 7 mai, 4 juin, 9 octobre, 5 novembre et 3 décembre 2026



Responsable de stage pour le primo et le renouvellement décideurs : Charles PFLIEGER.

Les conditions générales sont envoyées avec le bulletin d'inscription pour le primo et le renouvellement.

Toutes les formations Certiphyto sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En cas de besoin, contactez Magali TUBOEUF au 02 33 06 48 08.

Pour une inscription à une formation, contactez Magali TUBOEUF au 02 33 06 48 08.

contact@terresdeformation.fr

FORMATIONS & ENQUETES

■ Formations certiphyto salariés

Dans le cadre du plan Ecophyto, les salariés doivent posséder un certiphyto pour pouvoir utiliser des produits phytosanitaires. Vous devez posséder le certiphyto « **Opérateur** ».

• Le Primo

L'association Terres de Métiers vous propose de suivre une formation de 2 jours (2 x 7 heures) permettant la délivrance du certificat individuel.

Objectif/descriptif

Apporter les connaissances adaptées à la prévention des risques pour la santé. Présenter le cadre général de la réglementation et mettre en avant la prévention des risques pour l'environnement. Connaître les stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Cette formation est en partie prise en charge par OCAPIAT, les frais de repas seront à votre charge. La demande de financement, c'est le boost compétence d'ocapiat à faire par l'employeur sur le site. 50 % de la formation est pris en charge par ocapiat, le reste à la charge de l'employeur.

Tarif : 210 €

Prérequis : aucun

Taux de satisfaction bénéficiaires 2026 : néant

Taux d'obtention 2026 : néant

La participation aux 2 journées et la réussite au test final sont impératives pour permettre la délivrance du certificat.

Date de session :

- **Saint-Lô :** 12 mars et 19 mars et 17 et 24 septembre 2026

• Renouvellement

Votre renouvellement a une durée de validité de 5 ans. L'association Terres de Métiers vous propose de suivre une formation d'une journée (7 heures) permettant le renouvellement du certiphyto.

Objectif/descriptif

Apporter les connaissances adaptées à la prévention des risques pour la santé. Présenter le cadre général de la réglementation et mettre en avant la prévention des risques pour l'environnement. Connaître les stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Cette formation est en partie prise en charge par OCAPIAT, les frais de repas seront à votre charge. La demande de financement, c'est le boost compétence d'ocapiat à faire par l'employeur sur le site. 50 % de la formation est pris en charge par ocapiat, le reste à la charge de l'employeur.

Tarif : 105 €

Taux de satisfaction bénéficiaires 2025 : 88,33 %

Conditions des prérequis Renouvellement : avoir le primo certiphyto opérateur



Date de session :

- **Saint-Hilaire du Harcouët :** 9 avril et 3 septembre 2026
- **Saint-Lô :** 5 février, 5 mars, 7 mai, 4 juin, 9 octobre, 5 novembre et 3 décembre 2026

Responsable de stage pour le primo et le renouvellement opérateurs : Charles PFLIEGER.

Les conditions générales sont envoyées avec le bulletin d'inscription pour le primo et le renouvellement.

Toutes les formations Certiphyto sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En cas de besoin, contactez Magali TUBOEUF au 02 33 06 48 08.

Pour une inscription à une formation, contactez Magali TUBOEUF au 02 33 06 48 08.

contact@terresdeformation.fr

Pour plus de renseignements concernant ces formations et vous inscrire, merci de contacter l'association TERRES de métiers, maison de l'agriculture, avenue de Paris 50009 SAINT-LÔ CEDEX